

tion ou de poser toute question provocante. Car, avon-nous cru, il faut donner au gouvernement toutes les chances possibles de régler cette situation extrêmement difficile. Nous appuyons le gouvernement sur au moins deux ou trois points.

Nous sommes d'accord avec le gouvernement dans son refus d'accéder aux demandes outrageantes des ravisseurs. Je comprends les sentiments de ces individus sensibles qui dans une première réaction auraient voulu que le gouvernement traite avec les ravisseurs et accède à leurs demandes. Mais je n'irais pas jusqu'à dire, comme le premier ministre (M. Trudeau), qu'ils sont faibles et qu'ils ont le cœur tendre. A mon avis, ce sont des gens très sensibles qui attachent une grande valeur à la vie humaine. Mais ils oublient deux choses importantes.

D'abord, qu'en se rendant aux demandes des ravisseurs, on n'a pas forcément la garantie que les deux otages seront relâchés sains et saufs. Ensuite, plus important encore, il n'est pas dit qu'en accédant à leurs demandes on ne déclencherait pas toute une série d'incidents semblables, dont personne ne sait où ils nous mèneraient.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Une fois établi que le gouvernement de notre pays est disposé à négocier avec des ravisseurs, à violer les lois du pays, à libérer des criminels reconnus coupables, à donner de vastes sommes d'argent, à publier les noms de dénonciateurs, nous aurions naturellement alors, en toute probabilité, plus d'enlèvements et plus de chantage, jusqu'au jour qui viendrait sans doute où le gouvernement y devrait mettre un terme, et dès lors, bien entendu, on lui reprocherait d'avoir accédé aux exigences afin d'obtenir la libération de certaines personnes alors qu'antérieurement il avait refusé d'accéder aux exigences pour libérer d'autres personnes.

Nous avons donc appuyé le gouvernement parce que nous croyons que permettre à un groupe quelconque de dicter des conditions à un gouvernement démocratique élu du pays est inviter l'anarchie et la confusion au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Je pense que tous les Canadiens doivent devenir conscients de l'existence de forces révolutionnaires dans le monde, et maintenant, hélas, au Canada, vouées à l'emploi de la violence pour changer la société. Nous, membres du Nouveau parti démocratique, voulons un changement social, mais nous avons toujours cru que les moyens employés définissent les fins atteintes.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Ceux qui accèdent au pouvoir par la violence et la force doivent recourir à la violence et à la force pour le conserver. Mais le gouvernement qui s'appuie sur la violence et la force finit par éprouver des difficultés internes, de sorte que le transfert du pouvoir et le changement de chef s'accomplissent aussi par la violence et la force. Monsieur

l'Orateur, quand on s'engage dans cette voie, on invite la police, et l'histoire—de Napoléon à Staline et Hitler—prouve que le changement social provoqué par la violence, le sabotage, l'enlèvement ou l'assassinat doit aboutir à l'État policier et à ses purges périodiques. Nous n'acceptons pas la doctrine des adeptes de Mao, selon laquelle tout pouvoir émane de la bouche d'un canon, parce qu'accepter cette idée c'est dire que la société sera dominée par ceux qui ont le plus de canons et la volonté cruelle de s'en servir.

Dans un pays sans processus démocratique, on peut comprendre que des hommes, avides de liberté, recourent à la force. Mais un pays doté d'institutions démocratiques et d'une forme de démocratie parlementaire, dispose, d'après nous, des moyens pour effectuer une transformation sociale.

Des voix: Bravo!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Deuxièmement, nous avons appuyé le gouvernement dans ses efforts pour obtenir la libération de MM. Cross et Laporte. Nous avons compris, bien entendu, qu'il ne serait pas possible de négocier d'après les termes des conditions posées. Mais le gouvernement est chargé de négocier, si possible, pour que ces deux hommes soient rendus sains et saufs à leurs familles angoissées. Voilà pourquoi nous avons fait tout en notre pouvoir pour ne pas compliquer une situation déjà délicate afin que, si le gouvernement pouvait conclure une entente pour la libération de ces hommes sans accéder aux exigences formulées, il en ait toute la possibilité.

Maintenant, monsieur l'Orateur, les choses en sont au point où nous ne pouvons pas appuyer le gouvernement. Celui-ci est convaincu qu'il existe un état d'agitation civile et de sabotage organisé qui exige des mesures promptes et vigoureuses. Nul doute que le gouvernement possède des renseignements que nous n'avons pas. Si ces renseignements montrent qu'une agitation civile est susceptible de prendre de vastes proportions et que le sabotage risque de devenir grave, il incombe évidemment au gouvernement d'y faire face. Pour ce faire, deux choix s'offrent à lui. Le premier consiste à avoir recours aux pouvoirs que lui confèrent les lois canadiennes et d'utiliser tous les droits que lui donnent les articles du Code criminel traitant de la trahison et des intentions séditionnelles. Ces articles lui confèrent des pouvoirs considérables. Le gouvernement mérite quelques critiques pour ne pas avoir mis en œuvre certains de ces articles. Il aurait pu réagir à l'encontre de certains signes d'intentions séditionnelles. Il existe également une disposition sur les armes offensives à laquelle le gouvernement aurait pu avoir recours pour faire face à cette situation. Le gouvernement avait le pouvoir de faire appel aux forces armées; il l'a fait, et l'on n'a pas critiqué le gouvernement pour avoir utilisé ces pouvoirs extraordinaires s'il a jugé, en se fondant sur des renseignements à sa disposition et à sa seule disposition, que la situation était assez sérieuse pour justifier une telle action.